

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Clothing and Textiles Division / Division des vêtements
et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet HOT WEATHER SAFETY BOOTS	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-123712/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-123712	Date 2013-02-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-707-61565	
File No. - N° de dossier pr707.W8476-123712	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-04-02	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Elder, Sylvie	Buyer Id - Id de l'acheteur pr707
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3830 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3830
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Request for Proposal Voir Demande de Proposition	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification change l'Annexe B, méthode d'essai relatif au taux de transmission de la vapeur d'eau (TTVE).

Le Ministère de la Défense Nationale fait les modifications suivantes au donnés techniques qui supporte l'achat des bottes de sécurité pour temps chaud (BSTC). Cette modification révisé la méthode d'essai pour le taux de transmission de la vapeur d'eau.

Cette modification a été cordonnée par le US Army Natick Soldier Systems Centre afin de mieux définir l'appareil et les procédures afin de contrôler la variation entre les laboratoires.

Cette révision de la méthode d'essai affecte l'**annexe B** uniquement. Le nombre de spécimens d'essai reste le même, les bottes de gauche et de droite de deux paires (comme indiqué à l'annexe B, paragraphe 11.3.1).

Le TTVE moyen des deux bottes de chaque paire reste à un minimum de 6,0 grammes / heure (comme indiqué à l'annexe B, paragraphe 11.3.2.3). Les exigences et la fréquence des tests reste comme il est indiqué à l'annexe H (Pré-Adjudication), annexe J (préalable aux essais), et à l'annexe C (Production). La cotation par point du TTVE restera comme indiqué à l'annexe D (évaluation des soumissions Exigences cotées).

Les détails de l'amendement à l'**annexe B** sont les suivants:

- Annexe B, paragraphe 11.3.2 sera **supprimé** entièrement et les paragraphes suivants le **remplacera**:

11.3 Essai relatif au taux de transmission de la vapeur d'eau pour la botte entière

11.3.1 Perméabilité a la transpiration. Chacune des bottes (gauche et droite) provenant de deux paires de bottes finies doit être testée comme il est précise a l'alinéa 11.3.2. L'une des sources pour cet essai est Precision Testing Laboratories
313 Hill Avenue,
Nashville, Tennessee, USA 37210

Téléphone 615-254-3401

Télécopieur 615-254-3488

Courriel vpsales@precisiontesting.com

11.3.2 Essai relatif au taux de transmission de la vapeur d'eau (TTVE)

Le test de respirabilité des bottes doit être conçu pour indiquer le taux de transmission de vapeur d'eau (TTVE) grâce à la botte au moyen d'une différence de température et de concentration de vapeur d'eau entre l'environnement intérieur et extérieur.

11.3.2.1 Appareil.

a. Le système de contrôle de l'environnement extérieur doit être en mesure de maintenir une température de 23 ° C (± 1 ° C) et un taux d'humidité relative de 50 pour cent (± 2 pour cent) pendant toute la durée de l'essai;

b. L'échelle de poids doit être capable de déterminer le poids des bottes remplies d'eau avec une précision de plus ou moins 0.01 gram;

Le chausson pour rétention d'eau doit être

- Flexible de sorte qu'il peut être inséré dans la chaussure et se conformer aux contours intérieurs;
- Suffisamment mince pour que les plis ne créent pas des espaces d'air;
- Conformément à la norme ASTM E96B (voir note 1), il doit avoir une valeur de TTVE comprise entre 920-990 grammes / mètre carré/24 heures;
- Il doit être étanche à l'eau de telle sorte que seulement la vapeur d'eau entre en contact avec l'intérieur de la botte et non pas l'eau, et
- Après chaque cinq (5) utilisation de la chaussette, elle sera éliminée et remplacée.

d. Le chauffe eau placé à l'intérieur de la botte doit pouvoir maintenir une température de l'eau uniforme à l'intérieur de la botte à 35 ° C (± 1 ° C), mesurée dans la zone des orteils de la chaussure;

e. L'ensemble de forme de pied utilisé avec le système de circulation d'eau de bain doit avoir une fiche d'amorçage orienté 12,5 centimètres (5,0 pouces), mesurée à partir du fond de la surface de prise de la semelle intérieure dans la zone du talon;

f. La fiche de la botte doit être de forme ovale et mesure 8,9 cm par 6,3 cm (3,5 po par 2,5 po);

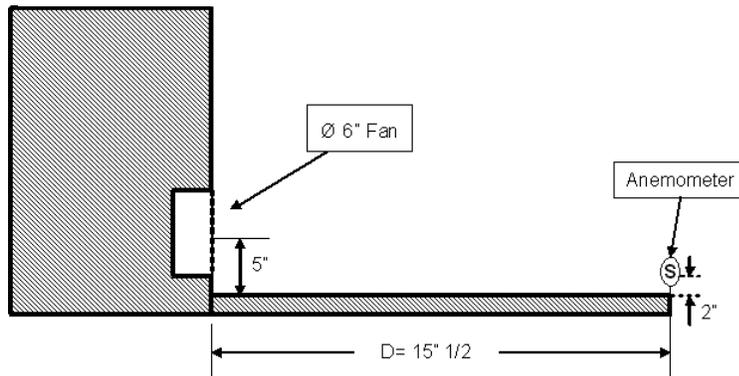
g. Le haut de la botte doit être scellé pour créer une barrière imperméable à la fois à l'eau et la vapeur d'eau;

h. Les bottes doivent être lacées jusqu'au sommet du système de laçage. Permettre 25,4 mm ($\pm 12,7$ cm) (1 pouce ($\pm 0,5$ pouce)) de séparation entre œillets latéraux et médiaux, à l'exception possible des œillets en haut de la botte et la zone bouchon de la botte. Maximiser la sécurité du scellant en haut de la botte;

i. Un ventilateur stationnaire de 15,2 cm (6.0 po) de diamètre doit être utilisé pour créer un courant d'air passé la botte;

j. Le ventilateur fixe doit être placé perpendiculairement à la surface d'essai et être élevé pour que le centre du ventilateur soit à 12,7 cm (5,0 po) de la surface d'essai;

k. L'origine du courant d'air doit être à 39,4 cm (15,5 po) du bord arrière du talon de la botte (D). Reportez-vous au schéma 1;



D= Distance du bord du talon de la botte à l'interface du ventilateur

S= Vitesse du vent au bord du talon de la botte

SCHÉMA 1. Configuration du dessus de la table pour la respirabilité de la botte complète.

1. Le courant d'air doit être 250 pieds/minute (± 30 pieds/minute) au bord du talon de la botte (S). Les mesures doivent être prises sans que l'assemblé de la botte soit en place 5.1 cm (2.0 in) de la surface d'essai au centre du ventilateur.

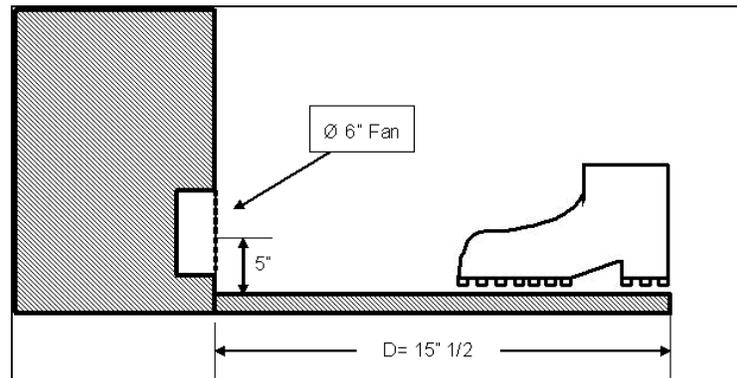
Note 1 : Déterminer le TTVE d'après la méthode B ASTM E96 avec n'importe quel cote de la membrane d'essai faisant face à l'eau. La vitesse du courant d'air devra être 550 (± 50) pied/minute tel que mesuré 5.1 cm (2.0 pouce) au dessus du spécimen. La circulation d'air devra être mesurée au moins à 5.1 cm (2.0 ") de n'importe quel autre surface. L'essai doit durer 24 heures et les mesures de poids doivent être prises au début et à la fin du test. Au début de la période de 24 heures la couche d'air entre la surface de l'eau et le spécimen doit être 19 mm (± 1.5 mm) (0.75 pouces (± 0.06 pouces))

11.3.2.2 Procédure.

- a. Retirer le coussin amovible de l'échantillon de la botte;
- b. Peser l'échantillon de la botte et enregistrer le résultat (ce sera le poids inconditionné);
- c. La chaussure doit être conditionnée dans le test d'environnement pour un minimum de 12 heures avant l'essai;
- d. Insérer le chausson pour rétention d'eau et l'assemblage de la forme du pied dans l'ouverture de la botte et remplir avec de l'eau préchauffée à 35°C ($\pm 1^{\circ}\text{C}$) pour une hauteur de 12,5 cm (5 po), mesurée à partir de l'intérieur de la semelle au niveau du talon et du sceau de l'ouverture avec bouchon d'étanchéité. L'eau doit être en contact avec le fond du bouchon d'étanchéité
- e. Régularisez la température de l'eau dans la botte à 35°C ($\pm 1^{\circ}\text{C}$);
- f. Débranchez le système de circulation d'eau et peser l'ensemble de la botte et enregistrer comme une connexion Wi. Le volume d'eau dans le système doit être noté au moment de la pesée;

g. Après avoir pesé, reconnecter le système de circulation d'eau et maintenir la température à 35 ° C dans la botte (± 1 ° C) pendant 6 heures (± 5 minutes);

h. L'ensemble de la botte doit être orienté de telle sorte que la semelle de la chaussure est à plat sur la surface de test avec le talon le plus éloigné de l'interface du ventilateur et en ligne avec le centre du ventilateur fixe (voir schéma 2);



SCHEMA 2. Configuration du dessus de la table pour la respirabilité avec botte entière

i. Après 6 heures (± 5 minutes), peser à nouveau l'ensemble de la botte. Le volume d'eau dans le système doit correspondre au volume notée W_i . Enregistrer le poids comme W_f et la durée d'essai de 6 heures;

j. Calculer le TTVE de la botte en grammes / heure à partir de l'équation ci-dessous:

$$TTVE = \frac{W_i - W_f}{6}$$

k. Si le test est interrompu pour une raison quelconque, sécher la botte complètement à moins de 5 grammes du poids original de la botte (étape b). Reconditionner l'échantillon de la botte dans un environnement de test pour la longueur désirée comme indiqué, et commencer la procédure de test à nouveau.

11.3.2.3 Résultat: La moyenne du TTVE de l'ensemble de la botte des deux bottes de chaque paire d'essai sera d'un minimum de 6,0 grammes / heure.

Toutes les autres modalités demeurent les mêmes.